

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2775-39-PD1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement :
AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le 4 juillet 2017, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, un premier projet de règlement numéro PC-2775-39-PD1, modifiant le règlement PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne les bâtiments et constructions temporaires sur les chantiers de construction et les boîtes de dons de vêtements.
2. Les objets de ce projet de règlement sont de préciser les dispositions applicables aux bâtiments et constructions temporaires, notamment en ce qui concerne les bâtiments ou roulottes servant de bureau de chantier ou de bureau de vente immobilière (article 1 et 3); et
De retirer l'obligation à l'effet que les boîtes de dons de vêtements, devant être installées dans des zones commerciales, soient de type « semi-enfouies ». (article 2)
3. Le 15 août 2017, à 19h30 heures où aussitôt que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451 boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
4. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à son sujet.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Les dispositions des articles 1 et 3 de ce projet de règlement, afférentes aux bâtiments et constructions temporaires sur l'ensemble du territoire de la Ville sont sujettes à approbation référendaire.
7. L'article 2, concernant le retrait de l'exigence voulant que les boîtes de dons de vêtements, soient de type « semi-enfouies » est sujet à approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones commerciales décrites ci-dessous :

Groupe	Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
Gr1	C2, Cv7, Cv8	Ra47, Ra48, Ra49, Rb2, Pa28, U2	Au nord de l'autoroute 20, au sud des avenues de Mount Pleasant et Lucerne, à l'ouest de la limite municipale de Dorval et à l'est du Parc Valois.	North of Highway 20, south of Mount Pleasant and Lucerne Avenues, west of the Dorval municipal limit and east of Valois Park.
Gr2	C3, C4, Cb2	Rc20, N26, N28, n29, N32, N33, Pa37, Pa60	De part et d'autre du boulevard des Sources, au sud de l'avenue de l'Aviation et au nord des avenues Little Rock et Newman.	On both sides of Sources Boulevard, south of de l'Aviation Avenue, and north of Little Rock and Newman avenues.
Gr3	C5, Cb5, Cb6, Cb7, Cb8, Cb9	Re33, Re34, Re35, Rf3, N1, N2, N17, Pa59, Pa61, Pa62, U7	Au sud de l'autoroute Transcanadienne, au nord du boulevard Hymus, à l'ouest de l'avenue Doyon et à l'est de l'avenue Stillview.	South of TransCanada Highway, north of Hymus Boulevard, west of Doyon Avenue and east of Stillview Avenue.
Gr4	C6, C7, Cb3, Cb4	Rb10, Rb13, Rc28, Re46, Re47, Re48, N3, N8, N9, U7	Au nord de l'autoroute Transcanadienne, au sud de la limite municipale de Dollard-des-Ormeaux, à l'ouest de l'avenue Selkirk et à l'est de la limite municipale de Kirkland.	North of TransCanada Highway, south of the Dollard-des-Ormeaux municipal limit, west of Selkirk Avenue and east of the Kirkland municipal limit.
Gr5	Cv1, Cv2, Cv3,	Ra1, Ra2, Ra3, Rd1, Re1, Re2, Pa2, Pa5, Pa6, Pb2, G1, U1	Au sud de l'avenue Lanthier, au nord du lac Saint-Louis, à l'ouest de l'avenue Victoria et à l'est de l'avenue de Breslay.	South of Lanthier Avenue, north of Lac Saint-Louis, west of Victoria Avenue and east of de Breslay Avenue.
Gr6	Cv5 et Cv6	Ra9, Re5, G1, U2	Au nord de l'avenue Val-Soleil, à l'est du golf Beaconsfield, au sud de l'Autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue Brunet.	North of Val-Soleil Avenue, east of Beaconsfield Golf Club, south of Highway 20 and west of Brunet Avenue.
	C1	Ra32, Re17, Pb6, Pc2, U2, U3	Au sud de l'avenue Drake, au nord de l'autoroute 20, à l'est du boulevard Saint-Jean et à l'ouest de l'avenue Maywood	South of Drake avenue, north of Highway 20, east of Saint-Jean Boulevard and west of Maywood Avenue.
	C8	N3, U7	Au sud du boulevard Brunswick, au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de l'avenue Bancroft et à l'ouest du boulevard des Sources	South of Brunswick Boulevard, north of TransCanada Highway, east of Bancroft Avenue and west of Sources Boulevard.
	Cb1	Ra35, Rc10, Rf1, Rf2, Pb8	Au sud et à l'ouest de l'avenue Seigniory, au nord de l'avenue Frobisher et à l'est de l'avenue Stillview.	Located south and west of Seigniory Avenue, north of Frobisher Avenue and east of Stillview Avenue.

8. Les illustrations des zones mentionnées au présent avis, ainsi que le projet de règlement PC-2775-39-PD1 peuvent être consultés au Bureau du Service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi, à l'exception des jours fériés, de 8 heures à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h à midi.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT BY-LAW NO. PC-2775-39-PD1

To all persons interested by this draft by-law:

NOTICE is hereby given by the undersigned Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

- On July 4th, 2017, the Pointe-Claire City Council adopted the first draft by-law N° PC-2775-39-PD1, amending the Zoning By-law N° PC-2775 with respect to temporary buildings and structures on construction sites and with respect to used clothing donation boxes.
- The objects of this draft by-law are to specify the provisions applicable to temporary buildings and structures, namely as regards trailers or buildings being used as worksite office or as real estate sales office (sections 1 and 3); and To withdraw the obligation that used clothing donation boxes to be installed in commercial zones be of the “semi-buried” type. (section 2)
- On August 15th, 2017, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
- The purpose of this meeting is to explain the draft by-law and to hear every person or body wishing to express an opinion on this subject.
- This draft by-law includes provisions that are subject to the approval process.
- The provisions of section 1 and 3 of this draft by-law which are related to temporary buildings and structures on the whole territory of the City of Pointe-Claire are subject to the approval process.
- The section 2 respecting the withdrawal of the requirement that used clothing donation boxes be of the “semi-buried” type is subject to the approval by referendum processes by the qualified voters from commercial zones:

Groupe	Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
Gr1	C2, Cv7, Cv8	Ra47, Ra48, Ra49, Rb2, Pa28, U2	Au nord de l'autoroute 20, au sud des avenues de Mount Pleasant et Lucerne, à l'ouest de la limite municipale de Dorval et à l'est du Parc Valois.	North of Highway 20, south of Mount Pleasant and Lucerne Avenues, west of the Dorval municipal limit and east of Valois Park.
Gr2	C3, C4, Cb2	Rc20, N26, N28, n29, N32, N33, Pa37, Pa60	De part et d'autre du boulevard des Sources, au sud de l'avenue de l'Aviation et au nord des avenues Little Rock et Newman.	On both sides of Sources Boulevard, south of de l'Aviation Avenue, and north of Little Rock and Newman avenues.
Gr3	C5, Cb5, Cb6, Cb7, Cb8, Cb9	Re33, Re34, Re35, Rf3, N1, N2, N17, Pa59, Pa61, Pa62, U7	Au sud de l'autoroute Transcanadienne, au nord du boulevard Hymus, à l'ouest de l'avenue Doyon et à l'est de l'avenue Stillview.	South of TransCanada Highway, north of Hymus Boulevard, west of Doyon Avenue and east of Stillview Avenue.
Gr4	C6, C7, Cb3, Cb4	Rb10, Rb13, Rc28, Re46, Re47, Re48, N3, N8, N9, U7	Au nord de l'autoroute Transcanadienne, au sud de la limite municipale de Dollard-des-Ormeaux, à l'ouest de l'avenue Selkirk et à l'est de la limite municipale de Kirkland.	North of TransCanada Highway, south of the Dollard-des-Ormeaux municipal limit, west of Selkirk Avenue and east of the Kirkland municipal limit.
Gr5	Cv1, Cv2, Cv3,	Ra1, Ra2, Ra3, Rd1, Re1, Re2, Pa2, Pa5, Pa6, Pb2, G1, U1	Au sud de l'avenue Lanthier, au nord du lac Saint-Louis, à l'ouest de l'avenue Victoria et à l'est de l'avenue de Breslay.	South of Lanthier Avenue, north of Lac Saint-Louis, west of Victoria Avenue and east of de Breslay Avenue.
Gr6	Cv5 et Cv6	Ra9, Re5, G1, U2	Au nord de l'avenue Val-Soleil, à l'est du golf Beaconsfield, au sud de l'Autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue Brunet.	North of Val-Soleil Avenue, east of Beaconsfield Golf Club, south of Highway 20 and west of Brunet Avenue.
	C1	Ra32, Re17, Pb6, Pc2, U2, U3	Au sud de l'avenue Drake, au nord de l'autoroute 20, à l'est du boulevard Saint-Jean et à l'ouest de l'avenue Maywood	South of Drake avenue, north of Highway 20, east of Saint-Jean Boulevard and west of Maywood Avenue.
	C8	N3, U7	Au sud du boulevard Brunswick, au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de l'avenue Bancroft et à l'ouest du boulevard des Sources	South of Brunswick Boulevard, north of TransCanada Highway, east of Bancroft Avenue and west of Sources Boulevard.
	Cb1	Ra35, Rc10, Rf1, Rf2, Pb8	Au sud et à l'ouest de l'avenue Seigniory, au nord de l'avenue Frobisher et à l'est de l'avenue Stillview.	Located south and west of Seigniory Avenue, north of Frobisher Avenue and east of Stillview Avenue.

- Sketches illustrating all zones here above mentioned as well as the draft by-law PC-2775-39-PD1 itself, may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday, with the exception of holidays, from 8:00 am until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m., and on Fridays from 8:00 a.m. until noon.

Given in Pointe-Claire, this day of July 26th, 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk